

NEXOL PRIMER

PRIMAIRE UNIVERSEL SOLVANT IMPREGNATION TOUS SUPPORTS SOLS ET MURS INTERIEUR/EXTERIEUR

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Fort pouvoir d'imprégnation, de pénétration et d'accroche sur ciments et dérivés
- Renforcement et durcissement des supports
- Anti alcalin

DOMAINE D'UTILISATION

NEXOL PRIMER est une peinture d'impression universelle en phase solvant. Elle s'applique sur tous supports sols et murs difficiles du bâtiment neufs ou de rénovation. NEXOL PRIMER a un fort pouvoir d'accrochage, d'imprégnation.

NEXOL PRIMER s'applique sur des supports tels que ciment et dérivés, bois, métal (primaire antirouille à appliquer auparavant).

Pour tout autre support : demander conseil aux Peintures Cimentol sur info@cimentol.com

MODE OPERATOIRE

NEXOL PRIMER est prêt à l'emploi.

1. Préparation du fond

Le support doit être propre (dépeussieré), sain, sec et solide, non exposé à des remontées d'humidité.

2. Utilisation de NEXOL PRIMER

Prête à l'emploi

Laisser sécher 6 à 8 H avant de recouvrir d'une peinture de finition type polyuréthane, époxy ou acrylique. En utilisation extérieur, doit être recouvert d'une couche de finition opacifiante.

DONNEES TECHNIQUES

- Aspect tendu
- Couleur incolore – légèrement pigmenté
- Composant principal caoutchouc chloré

- Conditionnement 3L – 15L
- Consommation 8 à 10 m²/L (Absorption du support)
- Densité 1,17
- Destination Intérieur/extérieur

- Temps de séchage
Sec au toucher : 2 heures
recouvrable : 24 heures

- Température ambiante de travail 4°C à 35°C
- Dilution solvant Diluant NEPER TEX
- Stockage a l'abri de la chaleur
- Matériel d'application rouleau, brosse, pistolet airless
- Nettoyage du matériel solvant spécial ; Nettoyant PU
- Classification AFNOR famille I classe 8
- Fiche de données sécurité disponible par fax ou Internet à www.cimentol.com

PRECAUTIONS

Sécurité/hygiène : inflammable ; conserver hors de la portée des enfants ; Usage professionnel uniquement
Se conformer aux instructions des étiquettes et fiches de sécurité

OBSERVATIONS

La norme NF P 74 – 201 et 2, réf. DTU 59.1 «travaux de peinture» définit les règles professionnelles de préparation des supports.
Il appartient à l'applicateur de veiller au respect de ces règles, car il engage sa responsabilité.